



UNIVERSIDADES PÚBLICAS DE LA COMUNIDAD DE MADRID
EVALUACIÓN PARA EL ACCESO A LAS ENSEÑANZAS
UNIVERSITARIAS OFICIALES DE GRADO

Curso **2017-2018**

MATERIA: FRANCÉS

INSTRUCCIONES GENERALES Y CALIFICACIÓN

Después de leer atentamente los textos y las preguntas siguientes, el alumno deberá escoger **una** de las dos opciones propuestas y responder en FRANCÉS a las cuestiones de la opción elegida.

CALIFICACIÓN: Las preguntas 1ª, 2ª y 4ª se valorarán sobre 2 puntos cada una, la pregunta 3ª sobre 1 punto, la pregunta 5ª sobre 3 puntos.

TIEMPO: 90 minutos.

OPCIÓN A

Le gouvernement instaure la « Fête du sport » tous les 13 septembre

5 Après la fête de la musique, la fête nationale... du sport ! La ministre et ancienne championne olympique d'escrime Laura Flessel a annoncé ce dimanche la création à venir de cet événement annuel qui se tiendra tous les 13 septembre, soit la date anniversaire de l'officialisation de la tenue des Jeux olympiques 2024 à Paris. « Les Jeux, ce n'est pas que de la haute performance, a-t-elle argué* sur Twitter. Nous célébrerons la Fête du sport pour entraîner les Français dans cette dynamique. » La première Fête du sport devrait en toute logique avoir lieu dès 2018, bien que cela n'ait pas été explicité.

10 Un peu plus tôt, interrogée sur Stade 2 sur la façon dont elle souhaitait encourager la pratique sportive, la ministre avait révélé ce projet jusqu'alors resté secret. « Comme il y a une fête de la musique, nous mettrons en place une fête nationale du sport, avec des disciplines en bas de chez vous », avait-elle évoqué.

15 Laura Flessel avait par ailleurs annoncé vouloir renforcer les Centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS) et les clubs de sport. « Pour chercher des médailles, il faut aller chercher des pratiquants, viser la haute performance et rénover la gouvernance », avait-elle notamment plaidé*.

D'après *leparisien.fr*, septembre 2017

*arguer : argumenter, prétexter

*plaider : défendre

OPCIÓN A

QUESTIONS

Le gouvernement instaure la « fête du sport » tous les 13 septembre

1. Dites si c'est *vrai* ou *faux*, d'après le texte. Vous devez justifier obligatoirement votre réponse avec des phrases du texte.
 - a) La Fête du sport sera célébrée tous les quatre ans comme les Jeux olympiques.
 - b) Lors de la Fête du sport, les Français pratiqueront des disciplines dans leur maison.

2. Expliquez en deux ou trois lignes et avec vos propres mots le sens de la phrase suivante :
« Les Jeux, ce n'est pas que de la haute performance, a-t-elle argué sur Twitter. » (lignes 4-5).

3. a) Donnez, d'après le contexte, **un synonyme** des mots suivants :
 - *expliciter* (ligne 7).
 - *encourager* (ligne 8).
b) Donnez, d'après le contexte, **le contraire** des mots suivants :
 - *création* (ligne 2).
 - *renforcer* (ligne 12).

4. a) Complétez les phrases en mettant les verbes entre parenthèses au *futur simple* :
 - La Fête du sport ... (AVOIR) lieu tous les 13 septembre.
 - Les Français ... (POUVOIR) participer à toutes les disciplines.
 - Pour chercher des médailles, il ... (FALLOIR) trouver des pratiquants.
 - Vous ... (ÊTRE) informés prochainement du programme de la fête.
b) Complétez les phrases suivantes avec le *pronom relatif* correct (*qui, que, où, dont*) :
 - C'est une fête ... nous sommes orgueilleux.
 - C'est une décision ... les Français acceptent avec enthousiasme.
 - Paris est la ville ... se tiendront les Jeux olympiques de 2024.
 - Le manque de pratique sportive est un problème ... concerne beaucoup de Français.

5. La pratique sportive est-elle une bonne chose pour vous ? Justifiez votre réponse (entre **100** et **120** mots).

OPCIÓN B

Les véhicules les plus polluants interdits à Paris

Les véhicules les plus polluants seront interdits de circuler lundi à Paris et en proche banlieue dans le cadre de la mise en place de la circulation différenciée déclenchée* en raison d'un épisode de pollution de l'air, a annoncé samedi la préfecture de police de Paris.

- 5 L'interdiction de circulation concerne les véhicules non classés (pour la plupart dont l'immatriculation est antérieure à 1997) et les véhicules de classe 5 (immatriculation entre 1997 et 2001) selon la classification des « vignettes* Crit'Air », obligatoires depuis mi-janvier, à Paris et dans 69 communes, a précisé la préfecture.
- 10 Tous les autres véhicules disposant des « vignettes Crit'Air » de classe 1 à 4 pourront circuler. Les contrevenants risquent une amende de classe 2 (22 euros si elle est payée immédiatement) et l'immobilisation du véhicule, a-t-il été précisé.

- 15 Alors que seulement 20% à 25% des véhicules sont actuellement ou seront prochainement équipés de vignettes Crit'Air, Marc Meunier a fait « appel aux concitoyens pour qu'ils se dotent de ces vignettes, qui sont obligatoires ». Dans un premier temps, les forces de l'ordre feront preuve de *pédagogie* pour les automobilistes qui n'en auront pas, « mais à terme, le fait de ne pas avoir de vignette sera sanctionné », a-t-il averti.

D'après AFP, janvier 2017

*déclencher : mettre en marche, lancer

*vignette : étiquette à valeur légale

OPCIÓN B

QUESTIONS

Les véhicules les plus polluants interdits à Paris

1. Dites si c'est *vrai* ou *faux*, d'après le texte. Vous devez justifier obligatoirement votre réponse avec des phrases du texte.
 - a) L'interdiction de circuler pour certains véhicules sera valable dans la capitale et les villes autour.
 - b) Les vignettes ne sont pour le moment que facultatives.
2. Expliquez en deux ou trois lignes et avec vos propres mots le sens de la phrase suivante :
« Dans un premier temps, les forces de l'ordre feront preuve de *pédagogie* pour les automobilistes qui n'en auront pas,... » (ligne 14-16).
3. a) Donnez, d'après le contexte, **un synonyme** des mots suivants :
 - *préciser* (ligne 8).
 - *sanctionner* (ligne 17).b) Cherchez, dans le texte, **le mot** qui correspond à chacune des définitions suivantes :
 - Personne coupable d'une infraction à un règlement.
 - Personne qui est de la même ville, du même pays qu'un autre.
4. a) Complétez les phrases avec la *préposition* correcte (*par, pour, dans, sans*) :
 - L'interdiction a été décrétée ... la préfecture.
 - Des milliers d'automobiles sont encore ... vignette.
 - C'est la seule solution ... combattre la pollution de l'air.
 - L'interdiction est valable ... toutes les rues de Paris et de la banlieue.b) Complétez les phrases avec un *adverbe en -ment* à partir de l'adjectif indiqué :
 - C'est une interdiction ... (particulier) dure.
 - Les amendes devront être payées ... (immédiat).
 - La préfecture est ... (vrai) engagée dans la lutte contre la pollution.
 - À Paris, on constate ... (fréquent) de la pollution de l'air.
5. Pensez-vous que l'interdiction de circuler est une solution pour limiter la pollution de l'air ? Justifiez votre réponse (entre **100** et **120** mots).

FRANCÉS

CRITERIOS ESPECÍFICOS DE CORRECCIÓN

TIEMPO: 1 hora y 30 minutos.

- La prueba presenta dos opciones (A y B). El alumno debe elegir sólo **una** de ellas.
 - Consistirá en el análisis de un texto **en francés**, perteneciente a la lengua **no** especializada.
 - El texto irá acompañado de un cuestionario escrito en lengua francesa.
 - El estudiante deberá responder en lengua francesa **solo** a las preguntas de la opción escogida, **sin** copiar el texto (excepto para responder a la pregunta 1) y **sin** ayuda de diccionario.
 - El texto contendrá alrededor de 200 palabras y su comprensión **no** exigirá conocimientos especializados ajenos a la materia de la prueba.
- **Puntuación máxima de la prueba: 10 puntos**
- Las preguntas **1, 2 y 4** deberán calificarse de **0 a 2** puntos.
 - La pregunta **3** se calificará de **0 a 1** punto
 - La pregunta **5** se calificará de **0 a 3** puntos.

Pregunta 1. Esta pregunta tiene por objeto medir la capacidad de comprensión lectora del alumno. Se calificará con cero puntos si la respuesta *vrai / faux* no está justificada o si la justificación no es correcta. Si al reproducir las frases del texto el alumno comete errores, la calificación disminuirá proporcionalmente al número de faltas.

Pregunta 2. Esta pregunta permite comprobar la comprensión lectora y la claridad de las ideas expuestas. Se asignará **un punto** a cada uno de los aspectos.

Pregunta 3. Esta pregunta medirá el conocimiento del léxico. Se adjudicará hasta **0,25** puntos en cada apartado.

Pregunta 4. Esta pregunta permitirá comprobar los conocimientos morfosintácticos del alumno. Se adjudicará hasta **0,25** puntos en cada apartado.

Pregunta 5. Esta pregunta permite al alumno demostrar su capacidad para expresarse libremente en francés.

Se valorará **positivamente**: la capacidad argumentativa del alumno, la riqueza del léxico, la complejidad de las construcciones morfosintácticas utilizadas, así como el buen uso y la corrección gramatical de la lengua empleada.

Se valorará **negativamente**: la falta de coherencia en la exposición, la pobreza del léxico, la repetición de las palabras, las frases copiadas del texto y las incorrecciones morfosintácticas.

La respuesta que **no se ciña** al tema a desarrollar se calificará con **cero** puntos, sin considerar en absoluto el uso correcto de la lengua si existiera.

Se calificarán con **cero** puntos las respuestas que incluyan fragmentos copiados del texto, salvo que se indique expresamente, como es el caso de la pregunta **1**.